

**Zeitschrift:** Energie extra  
**Herausgeber:** Office fédéral de l'énergie; Energie 2000  
**Band:** - (2000)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Donner leur chance aux régions périphériques  
**Autor:** Hirschy, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-642224>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

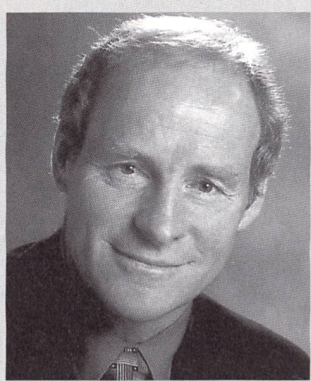
**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Bon pour  
les régions

La redistribution et les programmes promotionnels ne profitent pas qu'aux villes et agglomérations. Au contraire. Les régions rurales et de montagne bénéficieront des moyens promotionnels à disposition, comme elles ont su déjà bien profiter du programme d'investissement Energie 2000. L'aide à l'utilisation rationnelle et innovative de l'énergie – et notamment du bois énergie – s'adresse particulièrement à elles, de même que les mesures de modernisation des centrales hydrauliques. Quant à la redistribution de la redevance écologique, de nombreuses entreprises sont situées dans ces régions également.

## POUR LES REGIONS ET LES MENAGES

# Donner leur chance aux régions périphériques



### Le témoignage du Conseiller d'Etat Pierre Hirschy

Président du Conseil d'Etat et  
Chef du Département de  
la gestion du territoire  
de la République et canton  
de Neuchâtel

La votation populaire, prévue le 24 septembre 2000 s'inscrit dans les buts d'Energie 2000+, même si ces propositions font suite à deux initiatives.

L'introduction des taxes énergétiques est une nouveauté que nous pouvons accepter, dans la mesure où les montants prévus sont raisonnables.

La grande question qui se pose est celle de l'utilisation de la somme encaissée, sachant combien elle suscite de convoitises.

l'eau étant bien évidemment à classer dans les énergies renouvelables. C'est la raison pour laquelle la taxe doit aussi couvrir les investissements non amortissables (INA).

Sans entrer dans trop de détails, l'énergie hydraulique doit être valorisée, éventuellement labellisée, mais dans tous les cas aidée. Les autres sources d'énergies renouvelables (bois, éoliennes et autres) devront trouver également un soutien financier, capable de les rendre plus concurrentielles.

Grâce à ces taxes, il serait intelligent de se préoccuper des régions décentrées, périphériques qui, dans la jungle d'un marché ouvert, pourraient se trouver défavorisées.

Le canton de Neuchâtel poursuit une politique de promotion de ces différentes énergies renouvelables et souhaite que la collaboration nécessaire avec la Confédération nous permettra de bien gérer notre potentiel énergétique.

L'encouragement des énergies renouvelables est nécessaire et il faut rappeler que notre pays est très bien doté en centrales hydroélectriques,

Un slogan dit: «Le soleil, le bois, l'eau: énergies de demain». A titre personnel, je dirais plutôt «énergies d'hier, remises en valeur».

La  
promotion des  
énergies renou-  
velables et la moderni-  
sation de l'énergie  
hydraulique profitent  
aux régions rurales  
et de montagne.

